

Conseil d'administration du CCAS du 29 mars 2021

Rapport n°06

Objet : Approbation du budget primitif de l'exercice 2021

Il est proposé d'examiner le projet de budget primitif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Budget Primitif (BP) 2021 est proposé en équilibre sur les deux sections pour un montant total de 798 092,83 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 737 416,89 €, en prenant en compte les résultats de l'exercice 2020.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 60 675,94 € en prenant en compte le solde d'exécution reporté provenant de l'exercice 2020 et les reports.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 737 416,89 €

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitres 011- 012 - 65 – 67) : 721 548,54 €

Chapitre (Code et Libellé)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)	Montant du BP2020 (en €)	Montant du BP2021 (en €)
011 - CHARGES A CARACTERES GENERAL	507 319,46	476 818,26	284 858,32	335 070,43
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	304 316,00	298 316,00	330 000,00	301 160,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	80 150,00	81 450,00	84 450,00	85 300,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 020,00	900,00	1 000,00	18,11
Total	892 805,46 €	857 484,26 €	700 308,32 €	721 548,54 €

Le CCAS poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2021.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 335 070,43 € contre 304 858 € en 2020

Les dépenses de fonctionnement des services sont principalement composées :

- de l'alimentation pour les repas portés et le foyer restaurant : 157 K€ contre 139K€ en 2020, dont 102 K€ pour les repas portés et 55K€ pour le restaurant de la résidence « La Vallée ».
- du loyer et des charges relatives à la sous-location de la résidence la Vallée à l'ARPAVIE. Le CCAS verse une redevance annuelle égale à 1/10ème du loyer payé par ARPAVIE à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat (15 K€) et 1/10ème des factures d'eau (22 K€), d'électricité (20 K€) et des charges, impôts et taxes récupérables (5,5 K€).
- des frais de sorties : 13 K€ au lieu de 8,5 K€ en 2020
- du repas de Noël : 22 K€

Les dépenses à caractère général augmentent de 9% entre 2020 et 2021 (+30 K€) :

- 18 K€ au titre du portage de repas afin de répondre à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du portage de repas à domicile.
- 8 K€ au titre de l'hébergement d'urgence.

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 301 160 € contre 330 000 € en 2020

Les charges de personnel et frais assimilés s'établiraient à 301 K€. Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes (l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales).

Le budget 2021 est marqué par une baisse des frais de personnel suite au départ d'un agent en début d'année et la prise en charge du poste sur le budget général de la Ville.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 85 300 € contre 84 450 € en 2020

Ce chapitre correspond :

- aux aides allouées aux familles et aux personnes âgées 64K€. En 2020, 198 familles ont bénéficié d'une aide du CCAS.
- aux secours d'urgence attribués dans le cadre de la commission d'entraide : 14 K€.
- à la participation au Fond Solidarité Logement (FSL) : 4 K€.
- aux colis distribués aux familles fréquentant le Relais alimentaire : 3 K€.

LES DEPENSES D'ORDRE: (chapitres 042-023) : 16 K€

Les dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 16K€ et correspond essentiellement aux dotations aux amortissements.

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 737 416,89 €

Les recettes réelles : (chapitres 70- 74 -75) : 616 524,59 €

Chapitre (Code et Libellé)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)	Montant du BP2020 (en €)	Montant du BP2021 (en €)
70 -PRODUIT DES SCES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	422 850 00 €	411 200 00 €	222 393 45 €	281 180 59 €
74 -DOTATIONS ET PARTICIPATION	391 831 14 €	374 175 00 €	431 018 00 €	325 343 00 €
75 -AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000 00 €	10 000 00 €	10 000 00 €	10 001 00 €
Total	824 681,14 €	795 375,00 €	663 411,45 €	616 524,59 €

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 281 180,59 € contre 222 393,45 € en 2020

Ce chapitre correspond essentiellement aux recettes relatives au restaurant pour personnes âgées et handicapées, situé à la résidence « La Vallée », ainsi qu'au portage de repas à domicile.

On peut observer une augmentation de 24% entre le budgété et le réalisé sur 2020 en raison des mesures sanitaires prises en 2020 qui ont généré un accroissement de la demande pour le portage de repas à domicile.

Cet engouement pour le service de portage de repas à domicile s'étant maintenu après le confinement, il est attendu des recettes sur le chapitre 70 à hauteur de 281 K€.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 325 343 € contre 431 018 € en 2020

Ce chapitre est principalement composé de la participation de la Ville de Bourg-la-Reine au CCAS en vue de soutenir son activité. La subvention de la Ville de 300 K€ tient compte du résultat de la section de fonctionnement 2020 de 103 K€.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le budget de 2020 de 431 K€ comprenait une augmentation de la participation de la Ville notamment pour les frais de personnels 32 K€, la couverture du déficit de fonctionnement (19 K€) et la constitution d'une provision pour créances douteuses (6 K€), soit 57 K€ de subvention supplémentaire.

A cette subvention de 300 K€ versée en 2021 se rajoute la subvention versée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine au titre de la coordination gérontologique et au remboursement des frais de dossier d'aide sociale du Département (21 K€), le remboursement du SIPPAREC pour l'aide aux personnes en difficultés (3 K€) et une subvention du Département des Hauts-de-Seine relative à l'aide médicale (1 K€).

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 10 001 €

Il s'agit des recettes perçues dans le cadre de la location de deux logements d'urgence.

RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (chapitre 002) : 103 085,14 €

Le résultat cumulé prévisionnel étant excédentaire et la section d'investissement présentant un besoin de financement de 302,90 € (report), le solde est reporté en section de fonctionnement à hauteur de 103 K€.

La section de fonctionnement est équilibrée.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 60 675,94 €

Elles comprennent :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 60 675,94 €

Il n'est pas programmé de dépenses d'investissement en 2021.

Afin d'équilibrer le budget en dépense, un solde prévisionnel de 61 K€ est inscrit en immobilisations diverses en vue de la réalisation des futurs projets.

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 60 675,94 €

Les recettes d'investissement sont composées :

- de la reprise du résultats de la section d'investissement (chapitre 001) : 39 K€.
- des dotations aux amortissements (chapitre 040) : 16 K€
- fonds de compensation de la TVA : 6 K€

La section d'investissement est équilibré en dépenses et en recettes.

Ainsi, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget 2021 du CCAS.